Nations Unies S/PV.5246



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5246e séance
Jeudi 4 août 2005, à 11 h 5
New York

Président :	M. Oshima	(Japon)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

05-45190 (F)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Souhaits de bienvenue à M. John Bolton, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique devant l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, au nom de tous les membres du Conseil, souhaiter très chaleureusement et très sincèrement la bienvenue à l'Ambassadeur John Bolton, nouveau Représentant permanent des États-Unis, à l'occasion de son accession à ses nouvelles fonctions auprès de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Nous sommes tous impatients de collaborer étroitement avec l'Ambassadeur Bolton dans les mois à venir, et nous sommes également impatients de bénéficier de la contribution qu'il apportera aux travaux du Conseil grâce à sa longue et riche expérience et grâce à son éminente carrière diplomatique.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sumaida'ie (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du document S/2005/494, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1618 (2005).

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de voir que ma première participation aux travaux du Conseil de sécurité a lieu le jour où le Conseil adopte à l'unanimité cette résolution qui condamne le terrorisme en Iraq, démontrant ainsi de façon vivante le large appui international dont bénéficie le Gouvernement iraquien. Cet appui est d'autant plus important que l'Iraq poursuit sa transition politique, de sécurité et économique.

À quelques jours près, c'est aujourd'hui le quinzième anniversaire de l'agression injustifiée que Saddam Hussein a lancée contre le Koweït et de l'adoption des résolutions 660 (1990) et 661 (1990). Sur ces 15 années, le Conseil n'a eu de cesse d'être saisi de la question de l'Iraq. La plupart du temps, il s'agissait de contraindre le Gouvernement iraquien à adopter un comportement positif. Aujourd'hui, cependant, le Conseil collabore avec le nouveau Gouvernement de ce pays démocratiquement élu.

Sur une note personnelle, j'étais en août 1990 Secrétaire d'État adjoint aux affaires relatives aux organisations internationales. J'ai été longtemps chargé de la mission de veiller à l'instauration d'un Iraq

pacifique et démocratique. Nous approchons de la fin de ce processus et les prochains mois seront décisifs.

L'Iraq se rapproche rapidement d'une autre étape très importante de sa transition, celle visant à ce qu'un projet de Constitution soit en place d'ici au 15 août. Allant au devant de cette adoption, le Gouvernement iraquien a fait part de son engagement de respecter les échéances du 15 octobre pour le référendum et du 15 décembre pour les élections tel qu'énoncé dans la Loi administrative transitoire et entériné par la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Il est important que ce processus soit transparent, participatif et ouvert à tous.

Le peuple iraquien continue de faire montre du courage que nous lui avons connu au cours du processus de transition, notamment le 30 janvier, lorsque des millions d'Iraquiens ont participé à la première élection nationale démocratique. Le peuple iraquien, loin de se laisser décourager par les nombreuses années d'oppression et de guerre, laissées en héritage par Saddam Hussein, est déterminé à créer une nouvelle réalité. Les Iraquiens continuent d'œuvrer à une nouvelle Constitution et à de nouvelles élections malgré la persistance des attentats terroristes et des menaces d'attentats.

Cette résolution est également importante car elle illustre le fait que l'Iraq est confronté à la même menace terroriste transnationale qui a frappé de nombreuses autres régions du monde. Cette résolution souligne l'importance cruciale de la coopération entre tous les États Membres pour mettre fin à la circulation d'armes, de terroristes et au financement du terrorisme en Iraq.

Nous demandons aux Gouvernements syrien et iranien d'honorer leurs engagements d'aider l'Iraq conformément à cette résolution et aux autres résolutions pertinentes, notamment la résolution 1546 (2004), et à mettre en œuvre ceux qu'ils ont pris d'appuyer la stabilité en Iraq à la conférence des voisins de l'Iraq.

Nous demandons à tous les Iraquiens de rejeter la violence et d'appuyer un processus de transition transparent, participatif et ouvert à tous.

Le dialogue constructif grâce auquel ce texte a été rédigé est une preuve supplémentaire de la détermination renforcée de l'Organisation des Nations Unies d'œuvrer de concert en faveur d'un Iraq démocratique, sûr et prospère et pour veiller de façon durable et permanente aux intérêts de sa population et garantir sa sécurité.

Enfin, nous exhortons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le monde arabe, à faire un pas en avant et à appuyer le peuple iraquien à ce moment critique de la mise en place des structures constitutionnelles d'un gouvernement représentatif.

M. Baali (Algérie) **:** Je voudrais commencer par céder au plaisir de souhaiter une très chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur John Bolton, nouveau Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, et lui faire part de notre entière disponibilité à travailler avec lui de la manière la plus étroite possible et dans un esprit ouvert et constructif.

L'Algérie a voté pour la résolution sur l'Iraq parce qu'elle vient à point nommé répondre à une inquiétante recrudescence de la violence terroriste en Iraq et dans le monde et parce que, s'agissant en particulier de l'Iraq, mon pays ne peut, à l'instar des autres membres du Conseil, que condamner avec la plus grande énergie les abominables attentats qui y sont perpétrés au quotidien causant la mort de centaines d'innocents, y compris des enfants, des diplomates ou encore des journalistes.

Le Conseil de sécurité a pour mandat, conformément à la Charte, de combattre avec la plus grande détermination le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations jusqu'à son éradication définitive, y compris en s'attaquant à ses causes sous-jacentes. Tous les États Membres ont également pour obligation de coopérer activement et efficacement aux efforts visant à lutter contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme doit dans le même temps s'accompagner en Iraq d'une intensification des efforts en vue de conduire le processus politique à son terme et d'assurer une transition de nature à permettre à ce pays frère de recouvrer sa pleine souveraineté et de préserver son unité et son intégrité territoriale. Il est impérieux à cet égard que le projet de constitution soit parachevé dans les délais impartis et de manière inclusive et soumis à l'Assemblée puis au peuple iraquiens pour approbation.

L'Algérie qui vient de perdre deux de ses valeureux fils au service de la paix en Iraq continuera à se tenir aux côtés du peuple iraquien dans cette phase difficile qu'il traverse et à apporter son soutien au processus politique qui lui permettra de retrouver la paix, la stabilité et le progrès auxquels il aspire tant et d'assumer dans l'indépendance et la dignité son destin.

M. Duclos (France) : Monsieur le Président, permettez-moi à mon tour de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Bolton, nouveau Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, et de l'assurer de la disponibilité de ma délégation à coopérer étroitement avec lui comme nous avons l'habitude de le faire avec la mission des États-Unis.

La France a apporté son plein soutien à la résolution qui vient d'être adoptée. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attentats terroristes qui sont commis en Iraq à un rythme presque quotidien. Le Conseil de sécurité est dans son rôle en réagissant à ces actes injustifiables qui menacent la paix et la sécurité. La lutte contre le terrorisme, en Iraq comme ailleurs, doit être menée sans compromission et avec la détermination la plus absolue.

La France souhaite aussi rappeler sa conviction que seule une solution politique conforme à la résolution 1546 (2004) est de nature à rendre à l'Iraq des perspectives de paix et de stabilité. Cette solution politique doit être fondée sur la réconciliation nationale, le rejet de toute forme d'exclusion ou de discrimination et sur l'association de tous les Iraquiens à la transition.

À cet égard, il est essentiel que le projet de Constitution qui sera soumis au vote de l'Assemblée, puis ultérieurement au référendum populaire, fasse l'objet au préalable d'un consensus entre toutes les composantes de la population iraquienne au sein du comité constitutionnel.

La France réaffirme son plein soutien au processus politique en Iraq, ainsi que sa détermination à aider le peuple iraquien dans cette difficile période de transition.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, avant toutes choses, souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur John Bolton et lui exprimer la volonté de ma délégation et la mienne de collaborer avec lui et avec sa mission, comme nous l'avons fait depuis que nous sommes membre du Conseil de sécurité.

L'Argentine a voté pour la résolution 1618 (2005), dont le projet nous a été présenté par le Royaume-Uni et les États-Unis, parce que l'Argentine condamne et a toujours condamné, dans les termes les plus énergiques et sans équivoque, tous les actes de violence terroriste commis en Iraq, et qui ont provoqué la mort de nombreux civils innocents, notamment des enfants. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour renouveler les condoléances du Gouvernement et du peuple argentins à toutes les familles des victimes de ces odieux attentats.

De même, nous tenons à condamner de nouveau les attentats perpétrés contre la communauté diplomatique accréditée en Iraq et à transmettre une fois encore nos condoléances aux Gouvernements algérien et égyptien, qui ont récemment été frappés par le biais des assassinats de leurs diplomates en poste à Bagdad.

Nous redisons une fois de plus que rien ne peut justifier la perpétration d'actes terroristes et que les responsables et auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. La communauté internationale a l'obligation de collaborer à ces efforts conformément aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et aux autres obligations internationales pertinentes en la matière.

Il nous semble essentiel, pour le succès de ce processus politique iraquien, qu'il soit le plus inclusif possible. Il faut que tous les secteurs en Iraq – politiques, ethniques et religieux – se joignent à ce dialogue authentique qui devra aboutir à une réconciliation nationale en Iraq.

Enfin, nous tenons à redire que dans la lutte contre le terrorisme, il ne faut jamais perdre de vue la nécessité de respecter les populations civiles. À cet égard, mon pays en appelle à toutes les forces qui interviennent en Iraq en vue d'assurer la sécurité afin qu'elles prennent toutes les précautions nécessaires pour protéger à tous moments les populations civiles, dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à M. Bolton. Le Royaume-Uni se réjouit dès à présent de travailler en étroite collaboration avec lui.

Le Royaume-Uni se félicite de la résolution d'aujourd'hui. Il est bon, en effet, que le Conseil condamne sans réserves et dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes qui ont eu lieu récemment en Iraq. Ces attentats et les attentats qui les ont précédés, qui prennent pour cibles et tuent des milliers de personnes, sont tout à fait éhontés et horribles.

La résolution que nous venons d'adopter exhorte une fois de plus chacun des États Membres des Nations Unies à empêcher le transit de terroristes, leur armement, leur financement et tout appui qu'ils pourraient obtenir et note encore une fois l'importance du rôle des pays de la région à cet égard – et en particulier des voisins de l'Iraq. La Syrie et l'Iran, en particulier, peuvent – et doivent – faire davantage. Rien ne saurait justifier qu'un pays, quel qu'il soit, ferme les yeux devant ces opérations de massacre. Rien ne peut justifier un soutien à ces terroristes inhumains.

En dépit de ces attentats, de nombreux Iraquiens courageux continuent de faire avancer pacifiquement le processus politique et l'élaboration d'une nouvelle constitution en œuvrant à la tenue des élections prévues dans la constitution actuelle qui seront ouvertes à tous. La communauté internationale doit être à leurs côtés dans ces efforts – et je sais qu'elle le sera –, pour encourager le dialogue national, le rapprochement et un processus politique auquel tous les Iraquiens puissent participer pacifiquement. Pour notre part, nous devons faire tout notre possible pour appuyer ce processus et faire respecter le calendrier de cette procédure constitutionnelle qui vient d'être confirmé.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Bolton, nouveau Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes prêts à coopérer activement avec lui au sein du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies.

La Russie a voté pour la résolution 1618 (2005) sur les activités terroristes en Iraq. Nous partons du point de vue que toute violence à l'égard de populations civiles est un crime que rien ne saurait justifier. Nous adressons une fois de plus nos condoléances aux Iraquiens qui ont perdu des êtres chers à la suite des attentats terroristes ainsi qu'à nos collègues algériens et égyptiens dont les camarades sont morts, victimes des criminels qui se cachent pour agir derrière des slogans religieux et politiques. Nous sommes satisfaits de voir que la résolution d'aujourd'hui comprend des dispositions condamnant l'assassinat des diplomates et appelant à la protection de tout le personnel civil étranger. Ceux qui organisent, commanditent et exécutent des crimes inhumains de cette espèce doivent être châtiés le plus sévèrement possible.

Dans le contexte d'une guerre sans merci contre les terroristes, nous tenons, en particulier, à souligner qu'il est inadmissible d'accorder à ceux-ci une tribune dans les médias pour la diffusion de leurs opinions. Nous pouvons évoquer de façon abstraite la liberté d'expression et le droit de diffuser des informations, mais ce droit n'est pas illimité. La plupart des pays du monde interdisent la propagande en faveur de la guerre, de l'inégalité entre les personnes et des différentes formes de discrimination. Il y a également d'autres limites. Nous devons suivre la même démarche responsable à l'égard de toute propagande éventuelle sur les idéologies et pratiques terroristes, qui ne sont pas des phénomènes moins dangereux. Il est ignoble, en effet, de céder à la tentation commerciale de populariser les bandits sanguinaires qui profanent la mémoire des morts et infligent des douleurs et des souffrances supplémentaires à leurs proches.

La situation en Iraq ne saurait être réduite à la simple nécessité de lutter contre le terrorisme international. Combattre le terrorisme sans concessions, quelles qu'en soient les origines, est l'une des responsabilités primordiales du Conseil de sécurité. Nous ne pourrons résoudre la question de l'Iraq que si nous engageons des efforts globaux dans le contexte général de l'Iraq. Les crimes commis aujourd'hui par ces terroristes ne sont que quelques-uns des obstacles que doit surmonter la population iraquienne sur la voie d'un règlement politique. Une réconciliation nationale effective est la clef essentielle de l'élimination des menaces terroristes auxquelles doit faire face cet État. Il est absolument nécessaire de trouver une solution politique juste pour obtenir de toutes les forces politiques du pays et de tous les groupes ethniques et religieux qui vivent sur son territoire la participation voulue à la gestion des affaires de l'État.

Il faut que nous nous entendions sur les principes de base qui devront présider à l'élaboration de la future constitution et aux structures de gouvernement du

pays. À cet égard, il faudra que la nouvelle loi fondamentale soit acceptable par tous les Iraquiens et qu'elle exclue toute forme de discrimination. Nous devons parvenir à un accord sur les délais du départ de toutes les forces étrangères du territoire iraquien et sur les conditions dans lesquelles il devra s'opérer. À cet égard, nous devons réactiver les structures nationales de sécurité du pays qui fonctionnent. Si nous ne réglons pas ces questions, les motifs de la poursuite de l'activité terroriste en Iraq ne seront pas écartés. La Russie a pris à maintes reprises des initiatives visant à aider à un règlement politique iraquien et ces initiatives demeurent d'actualité.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite d'abord joindre ma voix à celles des autres délégations pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur John Bolton.

La délégation brésilienne condamne, avec la plus grande fermeté, les actes de terrorisme qui se produisent en Iraq. Aucun motif ne saurait justifier le grand nombre de décès survenus chaque jour parmi les civils. Nous exprimons nos profondes condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement iraquiens. Le Brésil partage leur chagrin, puisque nous avons perdu Sergio Vieira de Mello lors d'une attaque brutale perpétrée contre le Siège des Nations Unies à Bagdad, il y a presque deux ans. À l'heure actuelle, le Gouvernement brésilien déploie des efforts supplémentaires pour retrouver l'ingénieur Joâo José Vasconcellos fils, kidnappé en janvier dernier. La résolution qui vient d'être adoptée traduit notre préoccupation pour la sécurité des diplomates étrangers, du personnel des Nations Unies et du personnel civil étranger en Iraq.

L'achèvement couronné de succès de la période de transition avec la tenue du référendum sur une constitution permanente et l'élection d'un nouveau Gouvernement peut créer les conditions qui permettront aux Iraquiens de rompre définitivement avec le passé et de bâtir un nouvel avenir. Les énergies devraient être mobilisées de façon à permettre à ce processus politique vital d'évoluer favorablement. Toutes les parties en Iraq ont la responsabilité d'empêcher à ce stade une impasse qui signifierait seulement la perpétuation de l'instabilité, des massacres et des souffrances.

Cette responsabilité consiste à veiller à ce que le processus politique soit inclusif et transparent. C'est une tâche qui incombe tant à ceux qui prennent part au processus, et qui doivent être sensibles aux intérêts plus larges de la société et favoriser sa participation à la prise de décisions, qu'à ceux qui ont décidé de ne pas s'impliquer, et qui sont priés de déposer les armes ou de surmonter leur indifférence et intervenir.

Le Gouvernement brésilien souligne le droit du peuple iraquien de décider de son propre avenir politique. Il faut édifier un Iraq indépendant, souverain et démocratique grâce à la réconciliation et l'unité. C'est la seule façon de veiller à ce que ses intérêts nationaux les plus chers prévalent et que l'Iraq puisse se relever.

M. Chen Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, la délégation chinoise voudrait également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Bolton. Nous comptons sur la poursuite de notre coopération avec la délégation des États-Unis.

La délégation chinoise condamne énergiquement la vague d'attentats terroristes survenus récemment en Iraq. Nous voudrions exprimer notre sympathie la plus sincère et nos condoléances les plus vives aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement et au peuple iraquiens.

Le maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq est une garantie très importante de l'évolution sans heurt du processus politique en Iraq. Nous espérons que les parties concernées pourront redoubler d'efforts pour prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la situation actuelle en matière de sécurité sur le terrain.

Nous avons également suivi avec beaucoup d'attention et une grande préoccupation le processus politique en cours en Iraq. Nous estimons que les parties en Iraq seront en mesure d'œuvrer en faveur des intérêts à long terme du peuple iraquien, de renforcer leur unité et de surmonter leurs divergences afin que la constitution puisse être achevée dans les délais.

M. Dumitru (Roumanie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation roumaine du Conseil de sécurité, je suis particulièrement honoré de souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur John Bolton. Nous sommes déterminés à poursuivre notre coopération étroite avec la délégation des États-Unis au cours des cinq prochains mois qui marqueront

la dernière étape du mandat de la Roumanie au Conseil.

Nous avons récemment été témoins d'une recrudescence inquiétante et poignante des actes terroristes en Iraq. L'on peut assurément dire que ces attaques horribles ont franchi un seuil critique qui rend impérative l'action du Conseil. Il importe que le Conseil fasse savoir haut et fort sa condamnation de ces actes et sa solidarité avec le peuple iraquien face à cette menace.

C'est la raison pour laquelle la Roumanie, pays qui, lui-même, participe activement à l'effort de stabilisation de l'Iraq pour aider au succès de la transition politique dans ce pays grandement éprouvé, a décidé de se porter coauteur de la résolution. À notre sens, la résolution est une mise à jour opportune de l'action du Conseil de sécurité concernant une question principale de son ordre du jour. C'est aussi la réponse appropriée à une demande officielle formulée par le Gouvernement légitime iraquien lui-même. Tandis que la Roumanie continuera de prendre part aux efforts de la communauté internationale pour aider l'Iraq, nous comptons sur la pleine application de la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1618 (2005). Elle témoigne de la ferme détermination du Conseil de condamner le terrorisme et de mettre tout en œuvre pour empêcher de nouveaux actes de terrorisme en Iraq ainsi que dans d'autres pays et lieux. En particulier, le Japon espère qu'en dépit de la disparition tragique de Mijbil Sheikh Issa et de Thamen Hossein Obeidi, le processus constitutionnel en Iraq retrouvera sont rythme afin de permettre au processus politique, tel qu'énoncé dans la résolution 1546 (2004), de progresser vers la réalisation, le plus rapidement possible, de l'objectif d'édification d'un Iraq stable et pacifique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Sumaida'ie (Iraq) (*parle en anglais*) : Je tiens à saisir l'occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Grèce, pour sa direction avisée, le mois dernier. Je souhaite également féliciter l'Ambassadeur John Bolton au moment où il prend ses fonctions à l'Organisation des Nations Unies. Je me réjouis de collaborer étroitement avec lui.

Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole en cette occasion.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité s'est exprimé d'une seule voix sur une question qui est au cœur même de ses fonctions, de ses pouvoirs et de sa responsabilité, tel que spécifié à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. Ce faisant, il agit, comme l'indique l'Article, au nom des États Membres – c'est-à-dire au nom du monde entier.

Le terrorisme apparaît comme l'un des grands défis à la paix et à la sécurité mondiales. Nous avons vu les effets meurtriers de ce défi à Beyrouth, à New York, à Washington D.C., à Nairobi, à Beslan, à Madrid, à Bali, à Aden, à Karachi, à Riyad, à New Delhi, à Casablanca, à Istanbul, à Londres, à Charm el-Cheikh et dans d'autres lieux. Mais ils ne sont nulle part aussi virulents et persistants qu'en Iraq aujourd'hui.

L'Iraq paie un tribut de sang et d'argent : le sang de ses citoyens innocents et la richesse dont il a cruellement besoin pour reconstruire et panser ses plaies dans une lutte contre cette hydre des temps modernes qui harcèle le monde et qui, après l'Afghanistan, a fait son nid sur son territoire. L'Iraq porte le fardeau du monde et le monde doit à présent se ranger à ses côtés. Je souhaite remercier le Conseil de sécurité, gardien de la paix et de la sécurité mondiales, de la position honorable qu'il a adoptée.

Le peuple iraquien, tout comme les habitants de Londres, mais avec beaucoup plus de risques et de difficultés, sont confrontés aux terroristes, mais continuent, il le faut bien, à construire leur vie, leurs nouvelles institutions démocratiques et leur pays. Ils peuvent aujourd'hui se consoler à l'idée qu'ils sont loin d'être les seuls.

Il y a ceux qui disent que le terrorisme s'est déchaîné en Iraq parce que le pays est occupé; qu'il aurait mieux valu ne pas entreprendre une action militaire pour faire tomber Saddam Hussein et son régime, aussi odieux soient-ils; qu'il aurait mieux valu

ne pas réveiller l'eau qui dort. Cela ne rime à rien. C'est le genre de logique inversée qui plaît à ceux qui, pour des raisons qui les regardent, ne veulent pas voir. C'est la logique de celui qui prétend que c'est à cause du docteur qu'il est malade ou que c'est à cause de la victime qu'il l'a attaquée.

Mon intention n'est toutefois pas de ressasser le passé ou de m'étendre sur les arguments et contre-arguments en faveur ou contre l'action militaire en Iraq – bien que je sois tout à fait disposé, si quelqu'un est prêt à écouter, à défendre passionnément l'action qui a délivré le peuple iraquien de sa servitude et qui lui a permis d'exprimer librement sa volonté, pour la première fois, et d'envisager un avenir avec la fierté et la dignité qu'il mérite.

Nous ne parlons pas ici d'un désaccord ordinaire. Le nouvel Iraq est ouvert à tous ses citoyens et à leurs opinions et points de vue. Nous les entendons exprimer leurs opinions librement chaque jour, comme ils ont été des millions à le faire le jour du scrutin, en janvier. Des débats animés ont lieu alors que nous parlons de la constitution du pays et de la forme qu'il prendra. Tous les points de vue sont activement sollicités et encouragés, et pas uniquement bienvenus – même de la part de ceux qui ont de sérieux doutes quant au climat politique qui règne actuellement en Iraq. Mais le terrorisme, ce n'est pas ça. C'est le fait de forcer un peuple et de faire pression sur lui. C'est limiter les choix et fouler au pied les droits de l'homme, la dignité et toutes les valeurs qui nous sont chères.

Le Secrétaire général avait raison lorsqu'il disait, au paragraphe 87 de son rapport « Dans une plus grande liberté » (A/59/2005),

> « Le terrorisme s'en prend à toutes les valeurs de l'ONU : respect des droits de l'homme, primauté du droit, protection des civils, tolérance entre les peuples et les nations, et règlement pacifique des conflits. »

Devant une telle menace, que devons-nous faire? Et le maître mot ici est « faire ». Il ne suffit pas de condamner le terrorisme, bien que ce soit là une première mesure essentielle. Nous devons aller au-delà pour comprendre sa nature, le confronter à tous les niveaux et le vaincre. C'est plus facile à dire qu'à faire, nous le savons, mais il faut le faire, car il n'y a pas d'alternative acceptable.

Les questions qui se posent à présent sont les suivantes : qu'est-ce que le terrorisme? Qu'est-ce qui est à l'origine du terrorisme? Que veulent les terroristes? Offrent-ils une alternative qui soit envisageable? Peut-on faire – ou défaire – quelque chose pour apaiser leur soif de vengeance et leur violence?

Je sais que jusqu'à présent, cette Organisation n'est pas parvenue à une définition globale du terrorisme. Certains ont tendance à confondre lutte pour l'autodétermination et terrorisme et à ne pas voir où l'un et l'autre s'arrêtent. Pourtant, nous savons qu'aucune lutte pour l'indépendance et l'autodétermination ne s'en prend à son peuple ou à ses réseaux de distribution d'eau et d'électricité, à ses hôpitaux, à ses oléoducs, aux travailleurs humanitaires qui risquent leur vie pour aider son peuple, au personnel neutre des Nations Unies, aux diplomates étrangers, aux enfants, aux barbiers parce qu'ils rasent les barbes, aux femmes parce qu'elles ne couvrent pas leur tête, aux entrepreneurs et aux ingénieurs qui réparent les écoles et les ponts, à ceux qui fréquentent les restaurants pour la simple raison qu'ils sortent dîner en famille. Ce ne devrait pas être si difficile de définir le terrorisme, du moins à sa base. Un effort déterminé doit être consenti pour se mettre d'accord sur une telle définition.

Les terroristes sont essentiellement des gens qui veulent changer le monde et pensent que c'est par la violence contre les civils – et quelquefois contre eux-mêmes – qu'ils y parviendront le mieux. Nous devons résolument et collectivement rejeter toute notion qui légitimise une telle violence, quel que soit le changement qu'ils cherchent à imposer au monde. Car il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité nulle part si nous acceptons une telle notion.

Dans le cas de l'Iraq, les terroristes et leurs apologistes disent souvent vouloir débarrasser ses territoires des forces étrangères. Et pourtant, tout ce qu'ils font va exactement dans le sens contraire. De par leurs actes, ils fournissent la principale raison de prolonger la présence des forces étrangères.

Le terrorisme a ses propres structures : une idéologie attrayante de prime abord, un soutien financier, des recrues, des lignes de communication, des filières d'acheminement, des refuges, des moyens d'intimidation et de coercition, la désinformation, la propagande, des apologistes et des alliés individuels,

institutionnels et des États alliés qui tirent un bénéfice de leurs activités. Le terrorisme a tendance à se propager comme une bactérie dans un environnement propice et implique un mélange d'ignorance, de vision du monde désespérément faussée, de rancœur et de culture de la violence, de la criminalité et de la mort.

Il convient de mieux financer l'étude et l'analyse du terrorisme, et notamment le phénomène des attaques suicides, qui se produisent à une échelle sans précédent. Nous devons remonter aux sources de leur prolifération, à la structure qui les appuie et les démanteler systématiquement. Nous devons également prendre des mesures concrètes pour empêcher tous médias de faire la promotion ou l'éloge des terroristes. Un pays ne peut de toute évidence pas à lui seul entreprendre cet effort; il faut une coopération internationale, d'où l'importance de cette résolution.

Pour revenir à mon pays, il n'y a guère de famille à Bagdad qui n'ait été touchée, directement ou indirectement, par des actes de terrorisme. J'ai personnellement perdu plusieurs amis qui m'étaient chers, notamment des collègues, des membres du Conseil de gouvernement, Aqila Al-Hashimi, qui a participé aux travaux du Conseil de sécurité en 2003; Izzuddin Saleem, qui était Président du Conseil de gouvernement à l'époque; la militante en faveur des droits de la femme Amal Ma'malchi; et le Ministre adjoint aux affaires étrangères, Bassam Kubbah. C'était tous des gens biens, des patriotes qui servaient leur peuple et leur pays. Chaque fois, alors que je me débattais dans la souffrance de la perte, j'ai eu deux pensées : pour la grâce de Dieu, je poursuis mon chemin, et quoi qu'il en soit, nous ne devons pas baisser les bras devant les assassins. Nous ne devons pas faiblir.

Nous ne faiblirons pas. Avec votre aide collective, nous combattrons ces marchands de la mort et de la destruction et construirons un pays dont nous pourrons être fiers.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.